2019-3411
2026-09-28

LIRE L'ÉTIQUETTE
AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET :
25 kg à VRAC

DELTAMÉTHRINE
INSECTICIDE TECHNIQUE
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT
SOLIDE



PRINCIPE ACTIF : Deltaméthrine..... 99,5 %
Nº D'HOMOLOGATION: 18092 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :
Bayer CropScience Inc.
Suite 200
160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary AB T2C 3G3
Téléphone : 1-888-283-6847

MODE D'EMPLOI :
Le Deltaméthrine insecticide technique est homologué uniquement à des fins de formulation par Bayer CropScience Inc. Il doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE :
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
Fatal si ingéré. Nocif si inhalé.
Éviter de respirer la poussière ou les fumées. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger ou de fumer. Porter des vêtements protecteurs, y compris des lunettes de protection et un respirateur pour manipuler le produit technique.

ENTREPOSAGE :
Entreposer dans le contenant d'origine. NE PAS contaminer ni entreposer à proximité de la nourriture de consommation animale, les semences ou les denrées alimentaires. Tenir loin du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.

PREMIERS SOINS :
Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
L'exposition cutanée peut causer une sensation transitoire (picotement, brûlage, prurit, engourdissement). Traiter selon les symptômes. En cas d'ingestion, procéder à un lavage gastrique en prenant soin d'éviter l'aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :
TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans les réseaux d'égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

ÉLIMINATION :
Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les principes actifs et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser à Bayer CropScience Inc. et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.